



Régie d'Electricité et Service des Eaux
Montvalezan - La Rosière

TARIFS DU SERVICE DES EAUX A COMPTER DU 1^{er} MAI 2012

SERVICE DES EAUX

1) Résidences, appartements, maisons individuelles :

- Abonnement annuel : 40,22 € par habitation
- Consommations : 0,61 € le m³ l'été (du 1^{er} Mai au 31 Octobre)
- 1,23 € le m³ l'hiver (du 1^{er} Novembre au 30 Avril)

Redevance de prélèvement fixée par la commune : 0.13 € le m³

2) Commerces et locaux à usage professionnel :

- Abonnement annuel : 0,52 € par m² de SHON
- Consommations : 0,61 € le m³ l'été (du 1^{er} Mai au 31 Octobre)
- 1,23 € le m³ l'hiver (du 1^{er} Novembre au 30 Avril)

Redevance de prélèvement fixée par la commune : 0.13 € le m³

3) Bâtiments et usages agricoles :

- Abonnement annuel : 40,22 €
- Gratuité de la consommation pour les usages agricoles, à condition de disposer d'un compteur spécifique pour les consommations relatives aux usages agricoles, et d'un autre compteur pour les usages relatifs aux habitations.
- L'eau potable n'est facturée que pour la part des consommations domestiques liées aux habitations sur la base d'un comptage spécifique ou d'une évaluation, selon les tarifs du 1).

4) Chantiers et alimentations provisoires :

- Abonnement : gratuit
- Consommations : 0,61 € le m³ l'été (du 1^{er} Mai au 31 Octobre)
- 1,23 € le m³ l'hiver (du 1^{er} Novembre au 30 Avril)

Redevance de prélèvement fixée par la commune : 0.13 € le m³

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1) Habitations, appartements, maisons individuelles (réseau d'eau communal) :

- Abonnement annuel : 53,12 € par habitation
- Rejets facturés selon la consommation d'eau : 0,47 € le m³ l'été
- 0,86 € le m³ l'hiver

- 2) Habitations, appartements, maisons individuelles (réseau d'eau privé) :
- Abonnement annuel : 53,12 € par habitation
 - Rejets facturés selon :
 - * Avec compteur d'eau : facturation identique à la catégorie précédente
 - * Sans compteur d'eau : tarification forfaitaire de 2,65 € le m² de SHON

- 3) Commerces et locaux à usage professionnel :
- Abonnement annuel : 0,56 € par m² de SHON
 - Rejets facturés selon la consommation d'eau : 0,47 € le m³ l'été
0,86 € le m³ l'hiver

- 4) Bâtiments et usages agricoles (à l'exclusion des usages liés aux habitations) :
- Gratuité des rejets pour les usages agricoles.
 - L'assainissement n'est facturé que pour la part des consommations domestiques liées aux habitations sur la base d'un comptage spécifique ou d'une évaluation, selon les tarifs du 1).

LOCATION, ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU

Diamètres :

D 15	10,80 € annuel
D 20	14,28 € annuel
D 25	18.12 € annuel
D 30	23.33 € annuel
D 40	44.15 € annuel
D 50	74.20 € annuel
D 66	111.08 € annuel
D 80	151.33 € annuel

Il est fait obligation de souscrire un abonnement et d'installer un compteur par habitation, appartement, commerce ou local à usage professionnel pour les bâtiments neufs.

FRAIS DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Selon devis établi par le Service des Eaux et de l'Assainissement.

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE)

Fixée en application de l'article 35-4 du Code de la Santé Publique, elle s'applique à tous les immeubles et constructions édifiés postérieurement à la mise en service du réseau d'assainissement collectif.

- de	0 à 100 m ² SHON :	1 151.00 €
- de	101 à 200 m ² SHON :	1 924.97 €
- de	201 à 300 m ² SHON :	2 485.36 €
- plus de	301 m ² SHON :	8,39 €/m ² supplémentaire au-delà de 300 m ²

TARIFS HORAIRES DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Main-d'œuvre : 36,72 € HT / heure
- Déplacements : 17,85 € HT / déplacement
- Frais de coupure : 45.15 € HT/unité
- Utilisation des engins et du matériel : tarifs fixés par le Catalogue des Prestations de la Régie Electrique de Montvalezan, approuvé par délibérations de son Conseil d'Administration

TAXES ET REDEVANCES

La TVA, toutes les autres taxes et les redevances sont appliquées selon la réglementation en vigueur lors de la facturation.